

BP RCBM

Brevet Professionnel Responsable de Chantiers de Bucheronnage Manuel et Débardage ou Sylviculture

Octobre 2025

RNCP n°37562 pour l'option débardage (enregistrement certification le 03/03/2017)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rnkp/37562/>
RNCP n°37563 pour l'option sylviculture (enregistrement certification le 03/03/2017)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rnkp/37563/>

Le diplôme est accessible par la voie de la :

- Formation par apprentissage
- Formation continue
- La validation des acquis de l'expérience (VAE)

CFPPA/OFA

EPLEFPA

de ROANNE-CHERVÉ-NOIRÉTABLE



Le BP RCBM D/S est un diplôme d'état du Ministère chargé de l'agriculture

Le niveau de l'action dans le cadre d'une filière de formation : niveau 4.

Activités

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité pour le compte de propriétaires, groupement de propriétaires ou organisme de gestion des forêts privées ou pour le compte de l'ONF (Office National des Forêts), établissement public à caractère industriel et commercial. Il réalise des chantiers forestiers d'abattage, de débardage ou de plantation, de nettoyage et débroussaillage.

Environnement du métier

- Travail en extérieur, dans la nature et sur chantier forestier,
- Travail en équipe ou en autonomie,
- Travail tous les jours sauf par mauvais temps, jours férié et week-end.

Débouchés

Chef d'entreprise de travaux forestiers, chargé de production en sylviculture, conducteur de travaux, chef d'équipe, technicien forestier, ouvrier qualifié en sylviculture, conducteur d'abatteuse, débardeur.

Poursuite de formation possible

- Certificat de Spécialisation (élagage, conduite de machines forestières,),
- BTS Gestion Forestière, BTS Technico-Commercial Produits de la Filière Forêt-Bois, ...

Conditions d'admission - Pré-requis

- Aucun diplôme et aucune expérience exigés,
- Compléter un dossier d'inscription en ligne : <https://app.hub3e.com/landing-page/124/candidature>

Accès à la formation : Le délai de traitement moyen pour l'enregistrement par le CFPPA d'un apprenant est de 15 jours après la date du positionnement et la validation définitive d'entrée en formation est conditionnée à l'obtention du financement.

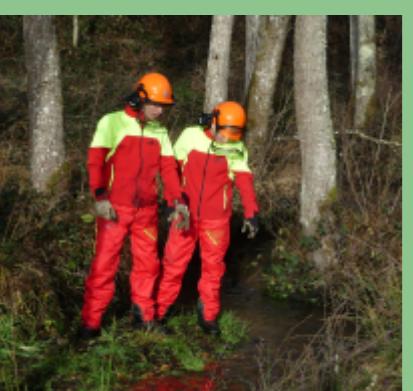
Prochaine rentrée : à venir

Durée de la formation

La formation est organisée sur un volume horaire de 997 heures dont 74 heures de matières générales, 454 heures de matières techniques, 399 heures de pratiques, 70 heures d'Ucares et 420 heures de stage en entreprise.

Modalités pédagogiques

Cours magistraux, Travaux pratiques sur chantiers forestiers, Travaux dirigés en extérieur, Retour et partage d'expériences, Analyse de sa pratique professionnelle.



Credit photos : Natur'Académie Anthony Faye

BP RCBM



Objectifs de la formation

Être capable de :

- Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information.
- Situer les enjeux sociétaux et environnementaux du milieu forestier.
- Élaborer un projet professionnel lié à une entreprise du secteur des travaux forestiers OU de salariat dans le secteur des travaux forestiers.
- Gérer une entreprise de travaux forestiers dans une perspective de durabilité.
- Gérer un chantier de travaux forestiers dans le respect du cahier des charges, de la sécurité et de l'environnement.
- Identifier une station forestière dans le but d'une intervention de travaux forestiers.
- Utiliser en situation professionnelle des connaissances et techniques pour conduire un peuplement forestier.
- Entretenir les matériels et équipements de l'entreprise dans le respect de la sécurité et de l'environnement.
- Réaliser un chantier de renouvellement, d'entretien et d'amélioration du peuplement dans le respect de la sécurité et de l'environnement.
- Réaliser un chantier d'exploitation forestière dans le respect de la sécurité et de l'environnement.
- Unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi de 35 heures
- Unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi de 70 heures

Contenus principaux de la formation

- Écologie,
- Projet professionnel,
- Organisation de chantier,
- Biologie végétale, reconnaissance de végétaux, station forestière,
- Sylviculture,
- Entretien de matériel,
- Travaux forestiers,
- Abattage et Façonnage des bois, débardage,
- Assurer le fonctionnement administratif
- 2 options au choix : débardage ou sylviculture

Adaptations possibles du parcours

Validation d'acquis académiques et/ou allègement de formation grâce aux passerelles possibles entre certaines certifications.

La possibilité de valider un/ou des blocs de compétences



Modalités d'alternance

Parcours :

- Sur 24 mois : 2 semaines en établissement de formation en moyenne par mois
- Sur 10 mois : 12 semaines pour des stages.

Évaluation de la formation

C 1 : Se situer en tant que professionnel des travaux forestiers

- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
- Se positionner en tant que professionnel des travaux forestiers.

C 2 : Assurer le pilotage d'un chantier de bucheronnage ou de sylviculture

- Estimer la faisabilité technico-économique d'un chantier de bucheronnage ou de sylviculture
- Assurer l'organisation et le suivi du déroulement des travaux sur un chantier de bucheronnage ou de sylviculture

C 3 : Réaliser des travaux de bucheronnage manuel :

- Réaliser des travaux d'abattage
- Réaliser des travaux de façonnage

C 4 : Réaliser des travaux de sylviculture :

- Réaliser des travaux de mise en place des peuplements
- Réaliser des travaux d'amélioration des peuplements

C 5 : Assurer l'entretien courant et les réparations mineures des matériels forestiers :

- Réaliser l'entretien quotidien et périodique des engins forestiers et de leurs équipements
- Effectuer des dépannages et réparations mineures sur le petit matériel et les équipements des engins forestiers

C 6 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers.

Frais - Rémunération - Financements

Aucun frais pédagogiques

- Vous entrez en voie directe (10 mois)

- Plusieurs financements possibles : Pôle emploi, Région, Transition Pro, CPF, OPCO.

Tarifs à partir de 23.12€ minimum de l'heure. Se rapprocher du centre de formation pour étudier les possibilités.

- Rémunération possible

- Vous entrez en voie professionnelle (24 mois)

- En tant que salarié en contrat d'alternance, la rémunération minimale peut aller de 27 à 100 % du SMIC.

• La formation est prise en charge par l'organisme financeur (OPCO, collectivité et tout organisme collecteur des fonds de formation dont dépend l'entreprise).

CFPPA de ROANNE-Chervé-Noirétable

42440 NOIRÉTABLE

Tél : 04.77.24.76.00 / cfa.noiretable@educagri.fr